

Sujet : Déclaration IOTA - Réalisation de 5 bâtiments d'activité tertiaires - Accord avec prescriptions particulières

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

Date : 08/11/2022 10:09



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

Vous avez adressé le 14 septembre 2022 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la réalisation de 5 bâtiments d'activité tertiaires sur la commune de MARINES et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 14 septembre 2022. Après avis favorable du service en charge de la police de l'eau sur ce secteur, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier. Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du contrôle : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : HENEULT Morgane

Courriel de contact : morgane.heneault@val-doise.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT

SPIRIT ENTREPRISES

68 RUE DE VILLIERS

92300 LEVALLOIS-PERRET

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 14/09/2022

Le numéro d'AIOT est : 0100006021

Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : morgane.heneault@val-doise.gouv.fr